Envoyé en préfecture le 16/02/2016
Reçu en préfecture le 16/02/2016
Affiché le
ID : 069-216901496-20160216-20160205_11-DE

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

ENTRE :

Monsieur François-Noël BUFFET, Maire de la Commune d'OULLINS, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 5 février 2016.

ET :

Monsieur Frédéric JEAN, Maire de la commune de BRINDAS, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération en date du .....

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I : la commune d'OULLINS s'engage à assurer pendant l'année scolaire 2015/2016, la fourniture des prestations nécessaires pour 1 enfant de BRINDAS, qui fréquente une école élémentaire publique d'OULLINS.

En compensation, la commune de BRINDAS s'engage à verser pour l'année scolaire 2015/2016, au titre des dépenses relatives aux frais de fonctionnement des écoles publiques, la somme de :

- 498,00 € pour les enfants accueillis en maternelle,
- 249,00 € pour les enfants accueillis en élémentaire.

Le montant de la participation versé par la ville de BRINDAS s'élève à :

Nombre d'élèves :	1	x	249,00 €	=	249,00 €
			Soit un total de :		**249,00 €**

ARTICLE II : **aucun enfant d'OULLINS ne fréquente les écoles maternelles et élémentaires publiques de BRINDAS**.

ARTICLE III : ces montants seront inscrits sur les comptes prévus à cet effet, au budget primitif 2016, compte 6558 et compte 74748.

ARTICLE IV : la présente convention est prévue pour l'année scolaire 2015/2016.

BRINDAS, le
Le Maire,
Frédéric JEAN

OULLINS, le
Le Sénateur-Maire,
François-Noël BUFFET